Comité unique de programmation du Pays de Brest du 26 septembre 2017 Compte-rendu

Membres présents avec voix délibérative :

Élus	Représentants privés
Marc COATANÉA, conseiller régional référent André TALARMIN, 1ier Vice-Président du Pôle métropolitain du Pays de Brest Viviane GODEBERT, Vice-Présidente de la CC du Pays d'Iroise Bernard TANGUY, Président de la Communauté de Lesneven-Côte des Légendes Daniel MOYSAN, Président de la CC Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime Armel LORCY, Vice-Président de la CC de Pleyben-Châteaulin-Porzay	Guy JOURDEN, Président du conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest Isabelle SUDRE, Chambre des métiers et de l'artisanat du Finistère Jean-Pierre CAROFF, personne qualifiée Hervé QUINQUIS, personne qualifiée Jean-Claude LEBRETON, CFE-CGC Yves JULLIEN, personne qualifiée

Excusés

Frédérique BONNARD-LE FLOC'H, Vice-Présidente de Brest métropole
Patrick LECLERC, Président de la CC du Pays de Landerneau - Daoulas
Christian CALVEZ, Président de la CC du Pays des Abers
Émilie CARIOU, ADESS
Bernard SIMON, Chambre d'Agriculture
Jean-Yves PIRIOU, Eau et rivières
Per Iann FOURNIER, CCI métropolitaine Bretagne Ouest

Membres avec voix consultative :

Présents	Excusés
Franck RESPRIGET, Vice-président en charge du Pays de Brest - Conseil départemental Sabine BAURAND-CONSTANCE, Sous-Préfecture de Brest Renée THOMAIDIS, conseillère régionale	Laurence FORTIN, conseillère régionale Stéphane ROUDAUT, conseiller régional

Techniciens :

Kristen LE GARS, Conseil Régional

Mathieu CARPENTIER, Conseil Départemental

Luce DEMANGEON, Estelle LE PAGE, Mickaèle LE BARS et Thierry CANN, Pôle métropolitain du Pays de Brest

Vérification du Quorum

Le CUP est composé de 18 membres (9 représentants élus et 9 représentants privés)

Le double quorum est atteint :
6 membres du collège privés et 6 membres du collège élus sont présents.
Marc COATANÉA ne prend pas part au vote pour les projets sollicitant le FEADER – LEADER.

- ✓ **Information sur la réunion de négociation du 14 septembre sur la révision à mi-parcours de la convention crédits régionaux du contrat de partenariat**

Lors de la session des 15 et 16 décembre 2016, le conseil régional a réaffirmé les principes et le cadre de sa politique territoriale. Il a également, à cette occasion adopté les principes de la révision des contrats de partenariat Europe-Région-Pays pour la période 2017-2020.

La réunion de négociation sur la révision du contrat de partenariat avec le Pays de Brest s'est déroulée le 14 septembre dernier en présence de Laurence FORTIN, Vice-Présidente en charge de l'aménagement territorial, Marc COATANÉA conseiller régional référent pour le Pays de Brest, le président du Pays de Brest, les présidents des intercommunalités et le Président du conseil de développement.

Marc COATANÉA rappelle les orientations de la politique territoriale de la Région :

- ✓ Crédits de fonctionnement :

Le Conseil Régional, dans le cadre du vote du budget 2017, a adopté le principe d'un plafonnement en fonctionnement de l'enveloppe fléchée à chaque pays pour la période 2017-2020. Le plafond de crédits régionaux dédiés au soutien aux projets de fonctionnement dans les contrats de partenariat s'établit à 2,5 % de l'enveloppe mobilisable à compter du 1er janvier 2017. Pour le Pays de Brest, un montant de 525 345, 85 € pourra être mobilisé. Ces crédits accompagneront les seuls projets portés par les associations et les collectivités territoriales ou leurs groupements.

- ✓ Articulation politique de développement économique/politique territoriale :

A compter du 1er janvier 2018, les porteurs de projets privés ne pourront plus être accompagnés par le Contrat de Partenariat et relèveront dorénavant de la politique de développement économique. Hormis les associations, les porteurs de projets de l'ESS, type SCOP, coopérative d'emploi…sont considérés comme des acteurs économiques à part entière.

- ✓ Politique de santé et politique sociale, projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire

Le contrat de partenariat n'a pas vocation à accompagner les projets relevant du domaine social. Concernant les projets de Maison de Santé Pluridisciplinaire, la Région n'interviendra que sur les projets répondant aux critères de l'Agence Régionale de Santé. Le Pays de Brest aurait souhaité intervenir sur des projets ne s'inscrivant pas dans le zonage ARS qui sera actualisé en 2018.
L'étude de préfiguration du Contrat Local de Santé du Pays de Brest est en cours de finalisation. Au niveau régional, les travaux du groupe de travail santé amèneront à revoir l'ingénierie santé sur les territoires en fin d'année. Les fiches actions du Contrat Local de Santé du Pays seront prochainement présentées aux EPCI. Un cofinancement par le Contrat de Partenariat est envisageable.

- ✓ Les projets de déconstruction/dépollution

Ces projets pourront être accompagnés dans le cadre d'un projet global. Ce dernier pourra cependant être phasé avec des maîtrises d'ouvrage différentes.

<u>Proposition de révision du Pays de Brest</u>

Thierry CANN rappelle que les trois priorités identifiées en 2014 sont conservées.

Du fait de leur proximité, les fiches actions 2.2 et 2.3 soutenant les filières de la mer et de la terre ont été fusionnées. La nouvelle fiche fusionnée 2.2 (anciennement 2.2 et 2.3), ainsi que la nouvelle fiche 2.3 (anciennement 2.4), ont été complétées pour correspondre aux plans d'actions LEADER et DLAL FEAMP (contreparties publiques).

La répartition 80%/20% entre les fiches actions et l'axe services collectifs essentiels est maintenue.

Certains types de projets nouveaux sont proposés dans le cadre des fiches actions :

- au sujet de la mobilité et de la fiche 3.1 qui lui est consacrée, avec la possibilité de financer des actions innovantes visant à limiter l'usage individuel de la voiture (priorité portée par le Pôle métropolitain en 2018) ainsi que l'achat de véhicules électriques ;
- la fiche 3.2 relative aux questions énergétiques propose à présent de financer des projets solaires thermiques et photovoltaïques ce qui correspond à une forte demande dans le territoire ;
- dans le domaine de la création de logements (fiche 3.3), le financement d'actions innovantes pour l'habitat des personnes âgées et/ou à mobilité réduite ainsi que des logements d'urgence ou d'accueil de réfugiés ;
- le renouvellement urbain étant une forte préoccupation de nombreuses collectivités, la possibilité d'acquérir et de démolir des friches urbaines avec l'objectif de céder le terrain à un investisseur public ou privé. C'est une des conditions pour faciliter le renouvellement urbain. Les conditions actuelles ne permettant pas de financer de tels projets.

  - ↳ Suite à cette réunion de négociation, une synthèse de la réunion sera adressée au Pays par la Région.

Le Pays devra ensuite ajuster le document qui sera proposé en session de la Région en décembre.
Le Pays et les EPCI devront approuver la nouvelle version du contrat et autoriser les Président.e.s à le signer. Une signature de l'avenant sera organisée début 2018.

- ✓ **Présentation du DLAL FEAMP (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche) et du fonctionnement de la commission Mer et Littoral du Pays de Brest**

Luce DEMANGEON présente la stratégie DLAL FEAMP, les modalités de financement, la grille de sélection des projets, la maquette financière 2014-2023 et le fonctionnement de la commission mer et littoral.

Le DLAL FEAMP (Développement local mené par les acteurs locaux - Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche) est un programme européen soutenant des actions collectives innovantes en faveur des filières de la pêche et de l'aquaculture.

Une enveloppe de 1 029 632 € a été attribuée au Pays de Brest, dans le cadre d'un appel à candidatures lancé par la Région Bretagne en 2015, pour accompagner des projets locaux répondant à sa stratégie DLAL FEAMP sur la période 2014-2020.

Le Pôle métropolitain du Pays de Brest a été ainsi habilité, par le comité régional de sélection, à porter un programme DLAL FEAMP en tant que GALPA (groupe d'action local pêche et aquaculture). La convention a été signée le 5 septembre dernier avec la Région Bretagne, organisme intermédiaire, pour mettre en œuvre ce programme.

La stratégie DLAL FEAMP du Pays de Brest

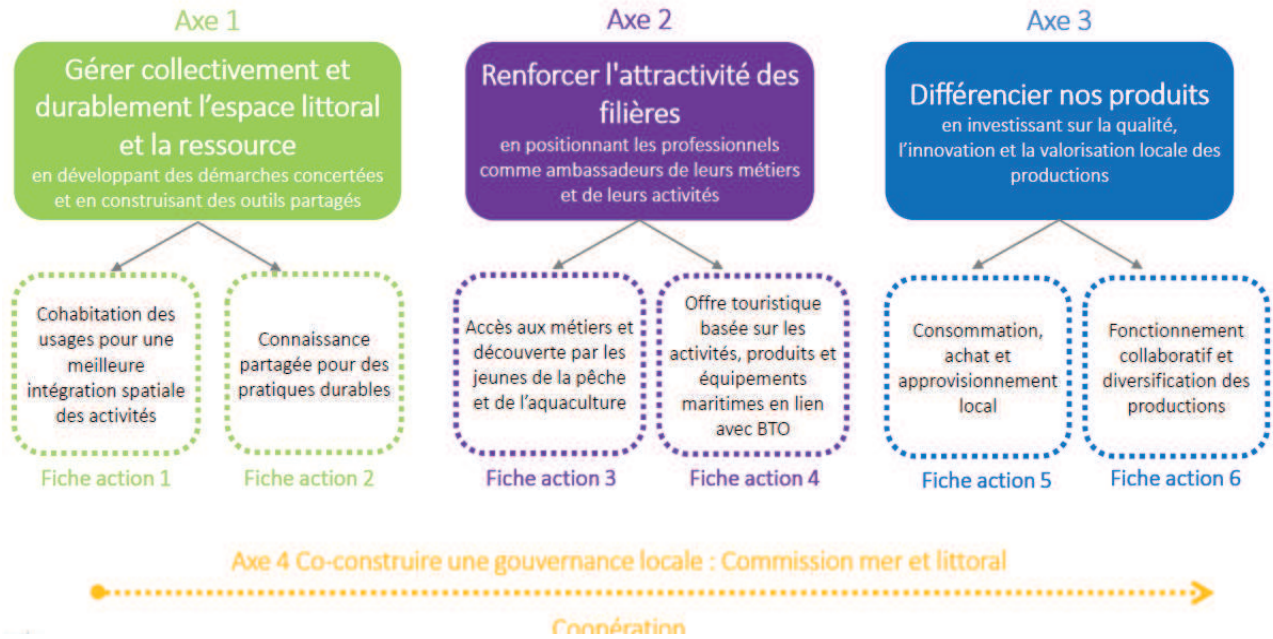

La commission mer et littoral installée le 5 septembre dernier sera présidée par André TALARMIN.
Le GALPA invitera systématiquement à assister à sa commission mer et littoral, sans voix délibérative, le Président de la Région Bretagne ou son représentant au titre de la fonction d'organisme intermédiaire.

La commission a désigné André TALARMIN en tant que rapporteur auprès du comité unique de programmation.

- **La grille de sélection des projets DLAL FEAMP présentée est validée par les membres du CUP.**

Le document joint en annexe reprend la présentation.

A la suite de cet exposé, la question de l'absence des chambres consulaires au sein de la commission mer et littoral est posée par un membre du CUP.

Luce DEMANGEON précise qu'un courrier a été adressé à la CCI le 15 mars 2016 lors de rédaction de la candidature DLAL FEAMP pour participer à la CML, resté sans réponse.

✓ Transfert de crédits de la priorité de développement 3 à la priorité de développement 1

A ce jour, 78 % des crédits de la priorité 1 ont été alloués à des projets validés en CUP de cette année. Un projet sollicitant un montant de subvention de 502 500 € est également examiné à ce CUP. Si l'avis est favorable, il restera 71 216 euros de crédits sur la priorité 1.

Il est donc proposé de transférer 1, 5 millions d'euros de la priorité de développement 3 à la priorité de développement 1 (détail des dotations en annexe).

- **Les membres du CUP valident ce transfert de crédits de la priorité de développement 3 à la priorité de développement 1.**

Examen de 7 projets sollicitant un soutien régional au titre du contrat de partenariat

	Crédits régionaux 2017(dotation)	Crédits mobilisés suite au précédent CUP	Montant de subvention mobilisé à ce CUP	Restant à mobiliser en CUP
PRIORITE 1 : Renouveler et renforcer l'attractivité du pôle métropolitain du Pays de Brest	2 540 409 €	1 966 693 €	502 500 €	1 571 216 €
PRIORITE 2 : Développer les filières d'avenir et la dynamique entrepreneuriale	2 258 602 €	581 634 €	2 000 €	1 674 968 €
PRIORITE 3 : Accompagner un aménagement équilibré et durable du territoire	3 489 436 €	693 096 €	61 000 €	1 235 340 €
Axe services collectifs essentiels	2 072 112 €	803 655 €	459 318 €	809 139 €
TOTAL DOTATION	**10 360 559 €**	**4 045 078 €**	**1 024 818 €**	**5 290 663 €**

NB : Crédits de fonctionnement disponibles suite à ce CUP : 370 111 €.

- Au-delà de l'avis formulé pendant le CUP, le compte-rendu précise aussi, sur chacun des projets, les éventuelles réserves à lever au regard du cadre d'intervention régional, notamment des cibles de la grille développement durable.
- En cas d'avis favorable ou favorable avec réserve, il appartiendra au porteur de projet de constituer, avec l'aide du Pays, un dossier complet de demande de subvention.
- La demande, avec le montant de subvention proposé par le CUP, sera alors instruite par la Région afin notamment de vérifier la cohérence du dossier avec la fiche projet, l'avis formulé par le CUP et les règles d'intervention régionales/européennes (et notamment, pour les projets intervenants dans un secteur concurrentiel, le respect de l'encadrement des aides prévu par les réglementations nationale et européenne).

Programme FEADER-LEADER

Répartition des dotations par axes et par priorités, subventions proposées et restant à proposer en CUP

	Crédits FEADER LEADER Pays 2014-2020 (dotation)	Montant de subvention mobilisée à ce CUP	Restant à mobiliser en CUP
Fiche action 1 – Vers un parcours entrepreneurial innovant	370 000 €	13 695 €	236 377 €
Fiche action 2 - Vers des modes de production et de consommation durables et de qualité	370 000 €	0€	352 956 €
Fiche action 3 – Vers une valorisation partagée de nos spécificités	390 000 €	0 €	88 635 €
Fiche action 4 – Vers une appropriation des opportunités économiques offertes par la transition écologique et énergétique	299 743 €	0 €	263 403, 88 €
Fiche action coopération – Vers une dynamique de coopération interterritoriale et transnationale	72 218 €	0 €	72 218 €
Animation - Gestion	*421 657 €*	*€*	*421 657 €*
TOTAL DOTATION	1 924 218 €	13 695 €	1 435 246, 80€

A partir de l'avis formulé par le CUP, le porteur de projet est invité à constituer son dossier de demande de subvention avec l'accompagnement du Pays. Après vérification par le Pays de sa conformité à la fiche, le dossier complet est transmis au service instructeur de la Région pour instruction réglementaire. Un deuxième passage en CUP (sans audition) est ensuite programmé pour avis définitif.

Projet – Maître d'ouvrage	Axe / Priorité du contrat Fiches actions	Décision (pour plus de précision, se référer à la fiche-projet)	Subvention (montant et fonds) et Dépense éligible proposées par le CUP	Subvention du Département
Aménagement de la rue Notre-Dame - Commune de Bourg-Blanc	Crédit région - Fiche action 3.4 : accompagner les projets d'aménagement urbains durables	Avis favorable à l'unanimité	Région : 20 % (plafonné à 200 000 €) d'une dépense prévisionnelle de 305 000 € soit un montant prévisionnel de 61 000 €	Subvention du Département sollicitée
Construction d'une maison de santé Pluridisciplinaire – Commune de Hanvec	Crédit région - Axe services collectifs essentiels	Avis favorable à l'unanimité avec réserves	Région : 20 % (plafonné à 100 000 €) d'une dépense prévisionnelle de 683 953 € soit un montant prévisionnel de 100 000€	Subvention du Département non sollicitée
	Volet Territorial CPER fiche action 3.3 : création de maisons de santé pluri-professionnelles	Avis favorable à l'unanimité	VT FNADT : une subvention de 109 040 € (15%) d'une dépense subventionnable de 726 933 €	
Construction d'un complexe sportif, d'un espace jeune et de locaux associatifs - Commune de Ploudalmézeau	Crédit région - Axe services collectifs essentiels	Avis favorable à l'unanimité	Région : 11,5 % d'une dépense prévisionnelle de 1 437 586 € soit un montant prévisionnel de 165 557 €	Subvention du Département sollicitée
Réhabilitation de la salle Danielou - Espace multifonctions et associatif – Commune du Faou	Crédit région - Axe services collectifs essentiels	Avis favorable à l'unanimité	Région : 20 % (plafonné à 100 000 €) d'une dépense prévisionnelle de 225 095 € soit un montant prévisionnel de 45 019 €	Subvention du Département non sollicitée
Extension de la maison de l'enfance et de l'école et création d'un foyer des jeunes – Commune de Milizac-Guipronvel	Crédit région - Axe services collectifs essentiels	Avis favorable à l'unanimité	Région : 10 % d'une dépense prévisionnelle de 1 369 611 € soit un montant prévisionnel de 136 961 €	Subvention du Département sollicitée

Tournée numérique au service des dynamiques entrepeneuriales - Association Les Petits débrouillards du Grand Ouest	Crédit région - Fiche action 2.4 : créer les conditions de la création, de la reprise et du développement des entreprises LEADER - Fiche action 3 : vers un parcours entrepreneurial innovant	Avis favorable à l'unanimité Avis favorable à l'unanimité sous réserves Marc COATANEA ne prend pas part au vote	Région : 9,35 % d'une dépense prévisionnelle de 21 400 € soit un montant prévisionnel de 2 000 € FEADER-Leader : 13 695 €	Subvention du département non sollicitée
Modernisation du centre de vacances VVF Villages à Argol - Communauté de communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime	Crédit région - Fiche action 1.2 : soutien aux sites et équipements touristiques structurants de la destination Brest terres océanes	Avis favorable à l'unanimité Daniel MOYSAN ne prend pas part au vote	Région : 30 % d'une dépense prévisionnelle de 1 675 000 € soit un montant prévisionnel de 502 500 €	Subvention du département non sollicitée

Les fiches-projets rédigées à l'issue du CUP sont contractuelles et annexées à ce présent document, les dossiers de demande de subvention devront être conformes au contenu des fiches-projets

André TALARMIN
1ier Vice -Président du Pays Brest

Marc COATANÉA
Conseiller régional référent

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA

L'Europe s'engage en Bretagne / Avec les Fonds européens structurels et d'investissement

DLAL FEAMP

Commission mer et littoral

Comité unique de programmation

26 septembre 2017

2017 – Périmètre DLAL FEAMP

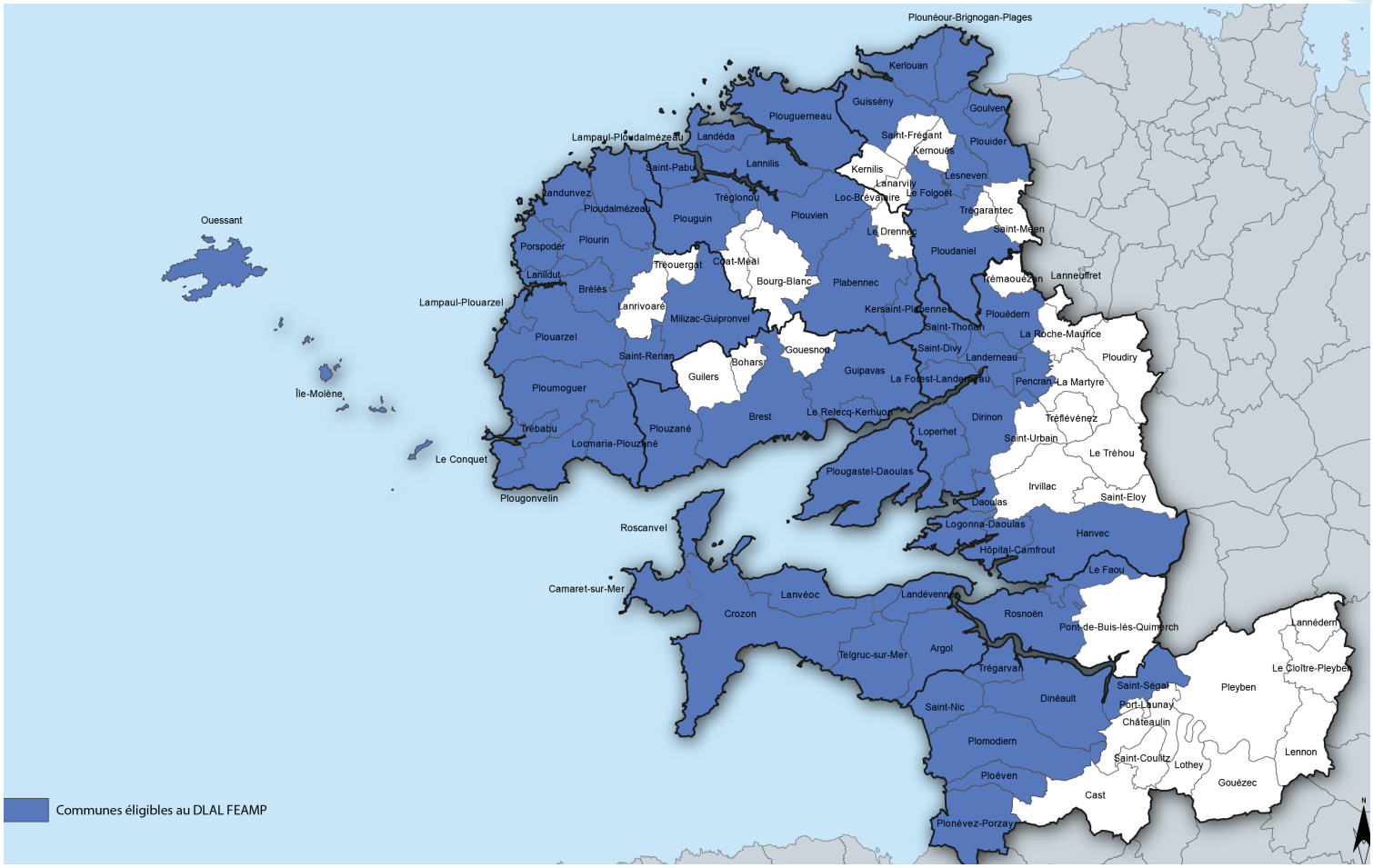

Stratégie DLAL FEAMP du Pays de Brest

Axe 1

Gérer collectivement et durablement l'espace littoral et la ressource

en développant des démarches concertées et en construisant des outils partagés

- Cohabitation des usages pour une meilleure intégration spatiale des activités — Fiche action 1
- Connaissance partagée pour des pratiques durables — Fiche action 2

Axe 2

Renforcer l'attractivité des filières

en positionnant les professionnels comme ambassadeurs de leurs métiers et de leurs activités

- Accès aux métiers et découverte par les jeunes de la pêche et de l'aquaculture — Fiche action 3
- Offre touristique basée sur les activités, produits et équipements maritimes en lien avec BTO — Fiche action 4

Axe 3

Différencier nos produits

en investissant sur la qualité, l'innovation et la valorisation locale des productions

- Consommation, achat et approvisionnement local — Fiche action 5
- Fonctionnement collaboratif et diversification des productions — Fiche action 6

Axe 4 Co-construire une gouvernance locale : Commission mer et littoral

Coopération

Modalités de financement du DLAL FEAMP

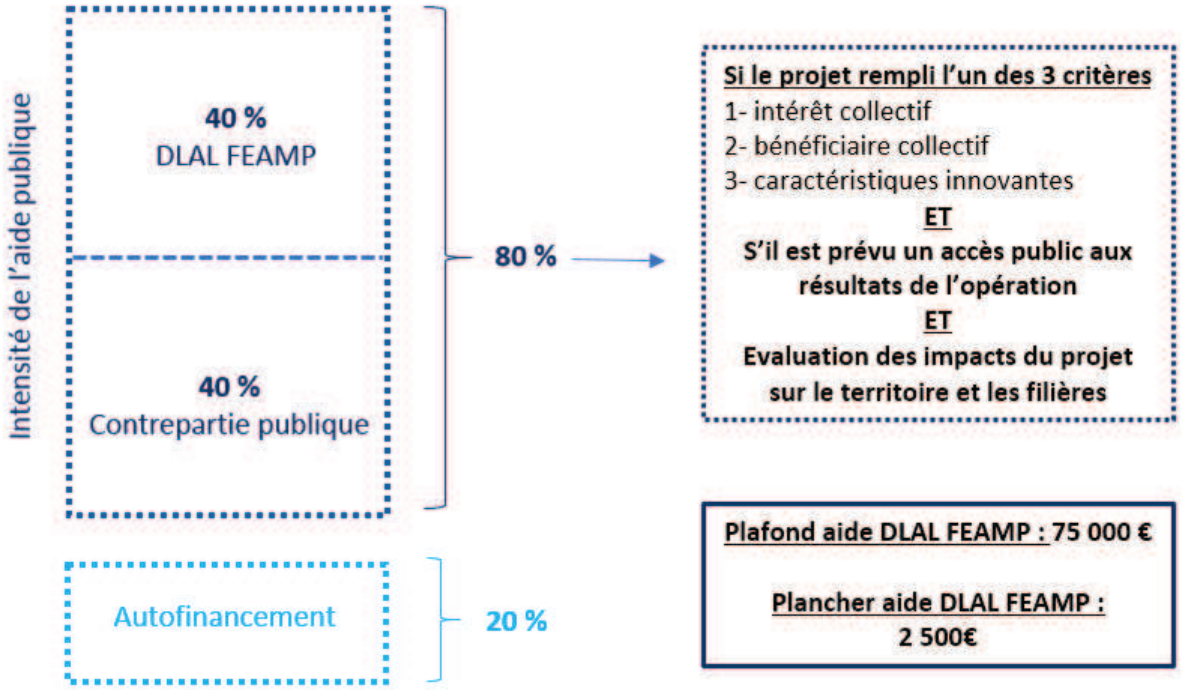

Grille d'analyse des projets DLAL FEAMP

Innovation et partenariat

1 cible à atteindre obligatoirement

Cible 1
Caractéristiques innovantes

Cible 2
Intérêt collectif

Cible 3
Bénéficiaire collectif

+

Accès public aux résultats de l'opération

Cible obligatoire

+

Impacts sur le territoire et les filières locales

2 cibles à atteindre obligatoirement

Cible 1
Impact environnemental et développement durable

Cible 2
Impact sur l'emploi

Cible 3
Implication des professionnels

Cible 4
Caractère fédérateur

Maquette financière DLAL FEAMP 2014-2023

Fiche-action (n°)	DLAL FEAMP	Contrepartie nationale	TOTAL cofinancement
1 - Cohabitation des usages sur le littoral pour une meilleure intégration spatiale des activités	140 000 €	140 000 €	280 000 €
2 - Connaissance partagée pour des pratiques durables	140 000 €	140 000 €	280 000 €
3 - Accès aux métiers et découverte par les jeunes de la pêche et de l'aquaculture	140 000 €	140 000 €	280 000 €
4 - Offre touristique basée sur les activités, produits et équipements maritimes	140 000 €	140 000 €	280 000 €
5 - Consommation, achat et approvisionnement local	140 000 €	140 000 €	280 000 €
6 - Fonctionnement collaboratif et diversification des productions	140 000 €	140 000 €	280 000 €
7 - Coopération	55 412 €	55 412 €	110 824 €
8 – Animation-fonctionnement	134 220 €	134 220 €	268 440 €
TOTAL	**1 029 632 €**	**1 029 632 €**	**2 059 264 €**

Fonctionnement de la Commission mer et littoral

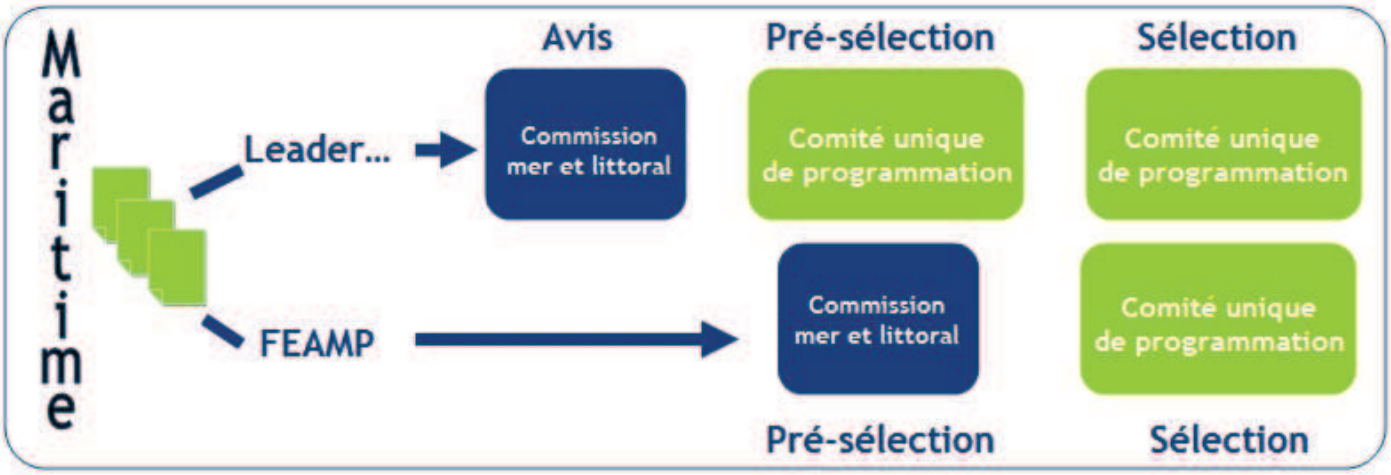

Membres de la commission mer et littoral

- Acteurs publics : 11
  - ✓ Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas
  - ✓ Communauté de communes du Pays de Lesneven Côtes des légendes
  - ✓ Communauté de communes du Pays des Abers
  - ✓ Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon
  - ✓ Communauté de communes du Pays d'Iroise
  - ✓ Communauté de communes du Pays Pleyben-Chateaulin-Porzay
  - ✓ Pôle métropolitain du Pays de Brest
  - ✓ Brest Métropole
  - ✓ Parc naturel du marin d'Iroise
  - ✓ Parc naturel régional d'Armorique
  - ✓ UBO

- Acteurs privés : 12
  - ✓ CRC Bretagne Nord : 4
  - ✓ Technopôle Brest-Iroise
  - ✓ La Touline
  - ✓ Syndicat des Récoltants Professionnels d'Algues de Rive de Bretagne
  - ✓ Chambre syndicale des algues et des végétaux marins
  - ✓ CDPMEM Finistère : 2
  - ✓ UBO
  - ✓ Ecloserie du Tinduff
  - ✓ 1 membre à nommer

Communication

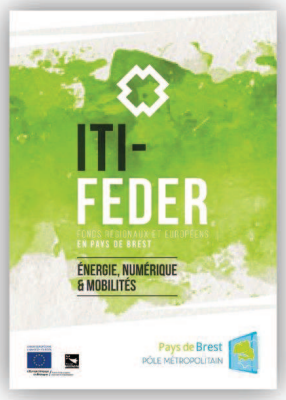

CUP du 26 septembre 2017 : examen de 7 projets sollicitant un soutien régional au titre du contrat de partenariat :

	Crédits régionaux 2017(dotation)	Crédits mobilisés suite au précédent CUP	Montant de subvention mobilisé à ce CUP	Restant à mobiliser en CUP
PRIORITE 1 : Renouveler et renforcer l'attractivité du pôle métropolitain du Pays de Brest	2 540 409 €	1 966 693€	502 500 €	**71 216 €**
PRIORITE 2 : Développer les filières d'avenir et la dynamique entrepreneuriale	2 258 602 €	581 634 €	2 000 €	1 674 968 €
PRIORITE 3 : Accompagner un aménagement équilibré et durable du territoire	3 489 436 €	693 096 €	61 000 €	2 735 340 €
Axe services collectifs essentiels	2 072 112 €	803 655 €	459 318 €	809 139 €
TOTAL DOTATION	**10 360 559 €**	**4 045 078 €**	**1 024 818 €**	**5 290 393 €**

Transfert de crédits de la priorité 3 à la priorité 1 : 1 500 000 €

Priorité 1 : 1 571 216 €

Priorité 2 : 1 674 968 €

Priorité 3 : 1 235 340 €